

! ATTENTION NOUVEAUTÉ DEPUIS 2013 !
DISTRIBUTION DE SACS POUBELLES BLANCS
APRÈS PAIEMENT DE LA TAXE

Chaque chef de ménage se verra attribuer **deux sacs poubelles blancs de 30 l par personne composant son ménage** (la situation au 1^{er} janvier 2014 étant seule prise en considération) sur présentation, **avant le 30 novembre 2014**, de sa **carte d'identité** **et** de **l'extrait bancaire attestant du paiement effectif de la taxe** sur l'enlèvement des immondices.

Cette distribution aura lieu à la **Maison communale** (rue de Marbais 37 à 1495 Villers-la-Ville) les **lundis de 9h à 12h** et les **vendredis de 18h à 20h**.

LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS 2013

Commune : Villers-la-Ville

Intercommunale : I.B.W.

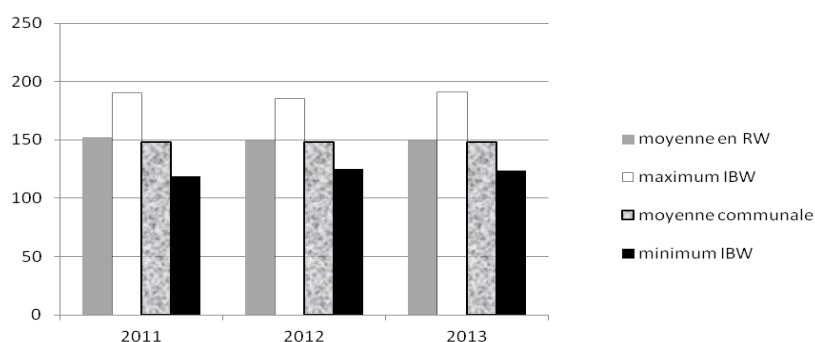
Nombre d'habitants (01/01/2013) : 10.306

1) La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne kg/an/habitant 2012	Moyenne à Villers-la-Ville kg/an/habitant 2013	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Ordures ménagères	149,34	148,46	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets verts	67,50	69,48	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Compostage
Encombrants	44,54	27,99	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	100,41	84,79	Parcs à conteneurs / Recyclage
Bois	30,99	31,79	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	56,16	51,51	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Verres	29,44	26,27	Parcs à conteneurs + Bulles / Recyclage
PMC	16,17	14,98	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Métaux	6,61	7,72	Parcs à conteneurs / Recyclage
DEEE	6,34	7,85	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	8,78	11,77	Parcs à conteneurs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	516,28	482,61	

Année	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères IBW en kg/habitant/an		Ordures ménagères Moyenne communale en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2011	152,67	118,69	190,68	148,40
2012	149,34	125,13	185,38	147,80
2013	149,34	123,60	190,96	148,46

(*) Moyenne 2012 prise en considération car 2013 non communiquée

Production de déchets des ménages et leur gestion

2) Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2013

	<u>€/an/habitant</u>	<u>en %</u>
Collecte et traitement des ordures ménagères	26,14 €	67,25%
Gestion administrative	0,47 €	1,21%
Collectes sélectives et traitement	0,26 €	0,67%
Coûts liés au parc à conteneurs	12,00 €	30,87%
Action prévention	0,00 €	0,00%
	38,87 €	100,00%

Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales : 9,76 €/Tonne en UVE*

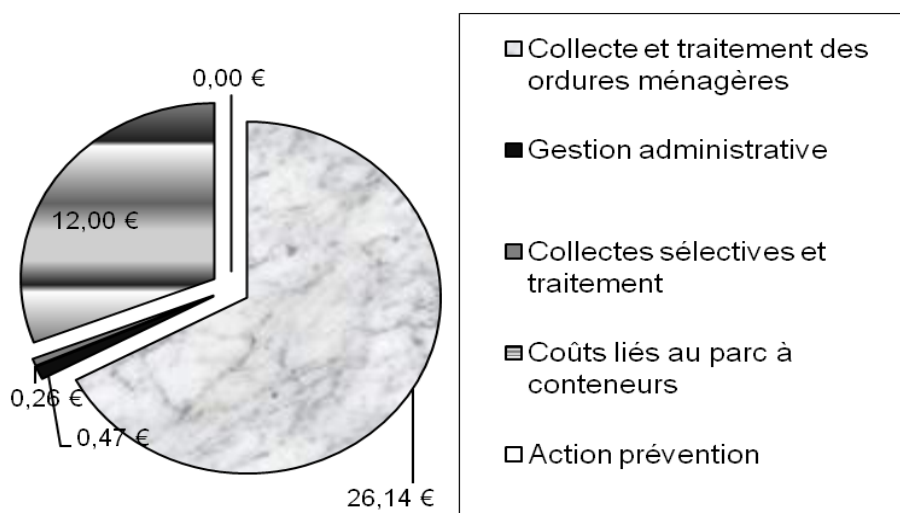
Taxes provinciales : 1,74 €/Tonne en UVE

Taxes communales : 3 €/Tonne en UVE

*UVE : Unité de Valorisation Energétique = incinérateur

ATTENTION NON COMPRIS (ramassage et évacuation des dépôts sauvages, cimetières, ...)

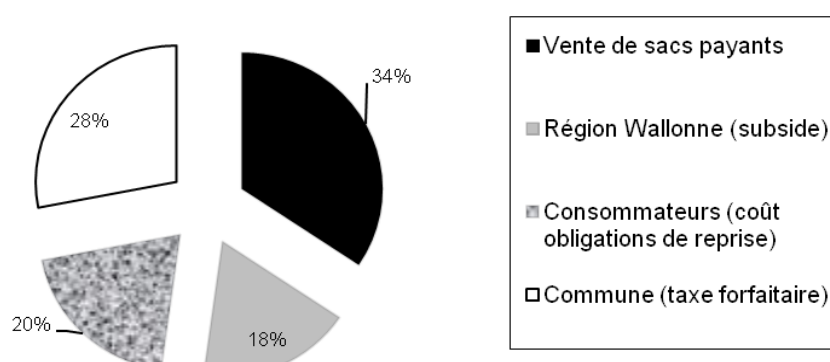
Schéma des coûts à charge du citoyen (€/an/hab)



3) Sources de financement

Vente de sacs payants	195.832,36	34,41%
Région Wallonne (subside)	101.044,64	17,75%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	112.727,03	19,81%
Commune (taxe forfaitaire)	159.514,00	28,03%
Total	569.118,03	100,00%

Sources de financement (%)



4) Votre contribution directe à la commune et le service y afféranta) Services :

- « Service minimum » : Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères
Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC
Parc à conteneurs
- Services complémentaires : Collecte de sapins de Noël
Collecte des encombrants (système à la demande payant)

b) Extrait du règlement taxe :

Isolé	ménage de 2 personnes	ménages de 3 personnes et +	secondes résidences	indépendants et commerçants
25 €	37 €	50 €	50 €	50 €

5) Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant (€)
Huiles usagées	VALORLUB	0,10
Huiles de friture	VALORFRIT	0,038
Piles	BEBAT	1,96
Emballages	FOST PLUS	5,28
Pneus	RECYTYRE (*)	1,91
DEEE	RECUPEL	1,65

(*) Coût par habitant 2007 car 2012 non communiqué

6) Comment réduire votre facture déchets ?

*Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économies pour vous !
Participez aux collectes sélectives !*

Conseils de prévention :

- ☺ *Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.*
- ☺ *Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épandre le broyat autour de vos plantations.*
- ☺ *Achetez seulement ce dont vous avez besoin.*
- ☺ *Évitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo.*
- ☺ *Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, ...) ou de mauvaise qualité.*
- ☺ *Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).*
- ☺ *Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.*
- ☺ *Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage.*
- ☺ *Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre).*
- ☺ *Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant.*
- ☺ *Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage.*
- ☺ *Choisissez les boissons en bouteilles consignées.*
- ☺ *Venez au parc à conteneurs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés.*

Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale :

- *Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire.*
- *Journées de collectes de vélos, de jouets.*
- *Formation courte au compostage*

7) Renseignements : service environnement

071/87.03.89